

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 19 octobre 2023**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : **27**  
Présent(s) : **21**  
Votants : **26**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 19 octobre 2023**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 octobre 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaelle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Excusés** : Mme ROGNARD Evelyne a donné pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme DEVAUX CAROLE a donné pouvoir à M. FOURNIER-MOTTET Benoît, M. SOLARI Charles a donné pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, M. GIRARDOT Clément a donné pouvoir à Mme BARRAULT Claire, M DELAFOSSE Loïc a donné pouvoir à M PUYJALINET Eric.

**Absent** : Mme BRET-VITTOZ Monique.

**Secrétaire** : Mme JOUBERT Marie-Josèphe.

**N°67-2023 – Participation aux frais pour la visite de l'Assemblée nationale avec le CMJ**

Rapporteur : Mme Le Maire

Vu l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les élus locaux peuvent prétendre au remboursement des frais engagés lors de l'exécution d'un mandat spécial pour une mission présentant un intérêt communal.

Le CMJ est composé de 2 élèves St Vincent + 5 élèves Mil'Fleurs par niveau :

- 7 élèves de CM1
- 7 élèves de CM2

Le jeudi 16 novembre prochain, une visite de l'Assemblée nationale à destination du CMJ est programmée, avec une visite de Paris. L'aller / retour est prévu dans la journée par TGV. Cette visite personnalisée d'1h30 dans l'hémicycle est prévue à partir de 15h20. L'objectif est de contribuer au parcours de citoyenneté des enfants du CMJ. Au retour de leur visite, il est également prévu qu'ils procèdent à une restitution auprès de leurs camarades de classe.

La prise en charge des frais de déplacement du groupe d'élèves est programmée dans le cadre du budget dédié au pôle enfance / culture.

En complément, il est également nécessaire de prévoir la prise en charge des frais de déplacement des conseillères municipales accompagnatrices du groupe du CMJ, à savoir MMES ROTHEA, BOULIEU, LAZE et FAVETTA au titre du budget général de la collectivité. Cette prise en charge passe au préalable par une décision expresse autorisant les élus à exercer un « mandat spécial » pour le compte de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DONNER mandat à Mme ROTHEA Céline, Mme BOULIEU Anne-Marie, Mme LAZE Gaëlle, Mme FAVETTA Evelyne pour accompagner les enfants du CMJ à la journée de visite de l'assemblée nationale le 16 novembre prochain ;**
- **DE PROCEDER à la prise en charge des frais de transports sur la base d'un état de frais réels et sur présentation des justificatifs ;**
- **DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

*Extrait certifié conforme*

Le Maire,  
Françoise GAUQUEL



La secrétaire de séance  
JOURBERT Marie-Josèphe